

Annexe 5



Demande d'occupation du domaine public à l'occasion de travaux

toute demande devra être déposée au minimum 15 jours avant la date souhaitée des travaux
 (une demande incomplète ne pourra pas être traitée)

① Objet de la demande

grue mobile, nombre :

échafaudages, longueur : m

benne(s), container(s), baraque(s) de chantier, bureau(x) provisoire(s) de vente de
 immobilier(s)¹⁸ (**situés en dehors d'une clôture de chantier**), nombre :

programme(s)

clôtures de chantier (comprenant notamment : benne(s), container (s), baraque(s) de chantier
 etc ...), surface¹⁹ : m²

autre (précisez) :

Nouvelle demande :

suite à substitution du titulaire

suite au dépassement de délai

② Renseignements concernant le demandeur

Raison sociale (pour les personnes morales) :

Forme juridique (pour les personnes morales)(SARL, EI, SA, SNC...) :

Nom, prénom :

Qualité du représentant légal (pour les personnes morales)

Numéro SIRET (pour les personnes morales) :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Fax :

18 Preuve devra être apportée de l'impossibilité de positionner ces installations sur le domaine privé.

19 Le tarif de la redevance des clôtures de chantier incluant des bennes, containers, baraques de chantier...

③ Personne à joindre en cas d'urgence

En dehors des horaires de fonctionnement du chantier, il est nécessaire de fournir les coordonnées d'une personne joignable en cas d'urgence :

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Fax :

④ Les conséquences de l'occupation du domaine public²⁰

suppression du stationnement

neutralisation du cheminement piéton

circulation alternée

neutralisation de la bande ou piste cyclable

fermeture à la circulation

mise à sens unique de circulation

stationnement (nombre de places occupées :

autre (précisez) :

⑤ Descriptif de l'occupation du domaine public

Adresse des travaux :

Type de travaux :

Dates prévues : du

au

Observations :

²⁰ Si la largeur des trottoir ne permet pas le passage piéton, le titulaire de l'autorisation devra, sous sa responsabilité, soit matérialiser la signalisation « piétons : traversée obligatoire », soit prévoir un cheminement piéton protégé.

⑥ Renseignements relatifs au propriétaire du bien immobilier (si différent du demandeur)

Raison sociale (pour les personnes morales) :

Forme juridique (SARL, EI, SA, SNC...) (pour les personnes morales) :

Nom, prénom :

Qualité du représentant légal (pour les personnes morales)

Numéro SIRET (pour les personnes morales) :

Nom et prénom du particulier :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Fax :

⑦ Pièces à joindre

- copie de la pièce d'identité du demandeur,
- plan côté ou à l'échelle des installations du chantier,
- justificatifs de l'impossibilité de positionner les installations sur le domaine privé (notamment bennes, containers, grues mobiles, baraques de chantier et bureau provisoire de vente de programmes immobiliers),
- attestation d'assurance garantissant les risques relatifs à son activité, en cours de validité.

⑧ Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage à appliquer les dispositions du règlement d'occupation du domaine public et notamment à respecter les caractéristiques des occupations qui seront autorisées (notamment emplacements, nombre, surfaces...), à acquitter la redevance correspondante et à supprimer l'installation lorsque la Ville de Pessac le jugera utile.

Le demandeur devra informer la Mairie de Pessac de toute modification relative aux installations et aux dates des travaux ainsi que des coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence.

Le demandeur prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre personnel, et que l'autorisation est non transmissible, précaire et révocable.

Le demandeur est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue de s'assurer de la bonne exécution des prescriptions.

Il est rappelé que dès l'enlèvement de l'installation, le sol et la chaussée, seront remis en état par le demandeur.

Je soussigné(e) _____, certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée ainsi que les dispositions du règlement d'occupation du domaine public de la Ville de Pessac, et à régler la redevance d'occupation du domaine public correspondante.

A Pessac, le

signature du demandeur